

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 21 novembre 2024

Madame Heidi Ektvedt
Mairesse de Baie-D'Urfé
Cabinet de la mairesse
20410, chemin Lakeshore
Baie-D'Urfé (Québec) H9X 1P7

Objet : Projet du Conseil d'agglomération d'autoriser l'arrêt du procédé de fluoration de l'eau aux usines de production d'eau potable Dorval et Pointe-Claire

Madame la Mairesse,

Nous avons pris connaissance de votre lettre concernant le processus et la décision de la Ville de Montréal de cesser la fluoration de l'eau aux usines de traitement de Dorval et Pointe-Claire.

La fluoration de l'eau est une intervention de santé publique soutenue par la communauté scientifique internationale et inscrite dans les orientations gouvernementales. À l'échelle populationnelle, il s'agit d'un programme efficace, coût bénéfique, sécuritaire et pouvant générer des gains considérables dans la lutte aux inégalités sociales de santé.

Dans le cadre de la présente démarche menée par la Ville de Montréal, la Direction régionale de santé publique (DRSP) a été sollicitée à l'été 2022 pour donner suite à une pétition citoyenne demandant l'arrêt de la fluoration de l'eau aux usines de traitement des eaux de Pointe-Claire et Dorval. La position favorable à la fluoration de l'eau a été exposée par la DRSP [un avis de santé publique intérimaire en novembre 2023](#). Cet avis a été rédigé en consultant le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et avec le soutien scientifique de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). En concordance avec la Loi sur la santé publique (art. 57 à 60) et avec le Programme national de santé publique 2015-2025 (Axe d'intervention 2), cet avis recommande la fluoration de l'eau par le biais du Programme québécois de fluoration de l'eau potable (PQFEP) du MSSS.


La DRSP de Montréal recommande plus spécifiquement de poursuivre l'application du PQFEP et d'évaluer la faisabilité d'élargir la fluoration dans l'ensemble de la région montréalaise.

Le Service de l'eau de la ville de Montréal a pris connaissance de la position de la DRSP et a privilégié des arguments d'ordre technique, opérationnel et économique dans la recommandation de cesser de fluorer l'eau.

L'équipe de la DRSP demeure disponible pour apporter un soutien à d'éventuelles démarches dans ce dossier.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Mairesse, nos plus sincères salutations.

La directrice régionale de santé publique,



Mylène Drouin, M.D., FRCP

- c. c. M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, MSSS
- M. Lionel Carmant, ministre des Services sociaux, MSSS
- M. Luc Boileau, directeur national de Santé publique et sous-ministre adjoint, MSSS
- M^{me} Nancy Blanchet, présidente d'assemblée du Conseil d'agglomération et mairesse - Arrondissement LaSalle